



### Profil et procédure de sélection du/de la Directeur/Directrice-Adjoint/e

La Fondation Biermans-Lapôte (Maison des Etudiants Belges et Luxembourgeois) à la Cité Internationale Universitaire de Paris procède à la sélection d'un/e Directeur/Directrice-adjoint/e.

Sur proposition du conseil d'administration, le Président nomme une personnalité de formation universitaire de 2<sup>ème</sup> cycle ou assimilée, faisant la preuve d'une familiarisation avec les questions de gestion administrative, en qualité de Directeur/Directrice-adjoint/e de la fondation.

Le/la Directeur/Directrice-adjoint/e aura pour mission, sur contrôle du Conseil d'administration, de seconder le Directeur dans ses fonctions. Le Président met fin aux fonctions du/de la Directeur/Directrice-adjoint/e dans les mêmes conditions que celles du Directeur.

En cas d'empêchement de force majeure et pour la durée de celui-ci, le Directeur pourra être suppléé par le/la Directeur/Directrice-adjoint/e pour assurer la gestion quotidienne.

Il/elle fondera son action sur le règlement d'ordre intérieur de la Fondation, ainsi que sur les statuts et le règlement général de la Fondation Nationale, qui précisent les règles de fonctionnement de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Les candidatures seront présélectionnées par le Bureau de la FBL en vue d'une proposition par le Conseil d'administration de la Fondation au Président de la Fondation.

Les candidat-e-s devront :

- **être mis/es à la disposition**, comme statutaire ou contractuelle, par l'administration publique belge (fédérale ou fédérée, au regard de leurs compétences respectives) et luxembourgeoise ou bénéficier d'un congé de ceux-ci pour la durée prévisible de leur affectation à la FBL. L'administration d'origine devra continuer à verser le traitement, car ce dernier n'est pas à charge de la FBL.
- résider à Paris. A cet effet le/la Directeur/Directrice-Adjoint/e dispose d'une résidence de fonction dans les locaux de la FBL qu'il/elle devra occuper
- faire preuve d'une compétence dans le domaine de gestion administrative notamment comptable et informatique
- avoir le sens de la rigueur et de l'anticipation

La durée du mandat d/de la Directeur/Directrice-Adjoint/e est fixée à une période de 4 ans renouvelable une fois pour 2 ans.

Il/elle bénéficie d'une allocation d'expatriation fixée par le C.A. Il/elle s'engage à participer à la gestion de la Maison de la FBL d'une manière avisée et dans l'intérêt de la FBL.

Les personnes intéressées doivent faire état de leur candidature auprès du Président de la Fondation Biermans-Lapôte, l'Ambassadeur de Belgique, François de Kerchove d'Exaerde, en déposant auprès de l'Ambassade, 9 rue de Tilsitt – 75017 Paris, un dossier comprenant un curriculum-vitae, une lettre d'intention (2 pages maximum) et une confirmation écrite de mise à disposition éventuelle, **avant le 22 avril 2021**.